



Cahuzac

sur Vère



Janvier 2016

N° 16

Infos mairie

Site Internet

www.cahuzac-sur-vere.fr

Vous voulez savoir ce qui se passe à Cahuzac ?
Quelles démarches administratives vous devez suivre ?
Pensez à aller consulter le site internet de la commune !
Vous y retrouverez les informations pratiques, les démarches administratives, les actualités de la commune, et les manifestations qui y sont organisées.
Vous êtes une association ?
Pensez à nous communiquer les informations sur les événements que vous organisez. Nous les publierons sur le site communal. Adressez les à : mairie.cahuzacsurvere@wanadoo.fr



Médiathèque

05.63.33.91.72

Horaires habituels d'ouverture au public : les mercredis et samedis de 9 h 30 à 12 h et mardis de 14 h 30 à 17 h.

Tarifs Location salles

Il est prévu de modifier le tarif de la salle des fêtes pour améliorer son entretien. En attendant, les tarifs restent de

Salle des fêtes Hors commune : 250 € Commune : 90 €

Salle animation Hors commune : 65 € Commune : 35 €

Jeux de loto : 18 €

Caution de 800 € par chèque bancaire pour location de la salle des fêtes et 250 € pour la salle d'animation. Une attestation d'assurance responsabilité civile sera déposée avec le chèque de caution.

Caution de 10 € par table, par chèque bancaire, à remettre au moment du retrait du matériel, pour tout prêt de matériel.

Vous pouvez télécharger le règlement de location des salles sur le site de la mairie.



Décharge de Fontanes

La décharge reste ouverte de 9 à 12 heures du lundi au mercredi, mais seul le dépôt de gravats est autorisé. Les déchets verts ne sont plus acceptés. Une redevance d'1€ par remorque est prélevée pour les particuliers et de 10€ par camions pour les particuliers et artisans. L'accès ne se fait qu'en présence d'un élu. En raison du risque de termites, tout chargement contenant du bois sera refusé.

Déchetteries

Vous pouvez aller déposer vos déchets divers dans les déchetteries de Gaillac ou de Castelnau de Montmiral :

Horaires d'ouverture :

Gaillac : du Lundi au Samedi, de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h 50.

Castelnau : mercredi 9h-12h, jeudi 14h-18h, samedi 9h-12h et 14h-18h. Le dépôt de déchets est gratuit pour les particuliers.

Vous pouvez aussi retirer gratuitement du compost 100% végétal à la Déchetterie de Castelnau.

Permanence assistante sociale

M^{me} SALVETAT assure une permanence à la mairie les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois de 9 h 30 à 12 h.

Tél. pour rendez-vous : 05-63-81-21-81

Horaires Bureau de poste

Le bureau de poste est ouvert le mardi de 14 à 17h, les mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h, et le samedi de 8h45 à 12h15.

Carte d'identité et passeport

Pour la carte identité : pièces à fournir à la mairie du domicile : Formulaire de demande + 2 photos + justificatif de domicile récent à votre nom + un acte de naissance si pas de carte sécurisée présentée + une ancienne carte si renouvellement ou modification + un timbre fiscal de 25 € si perte ou vol de la carte.

Pour le passeport : s'adresser au Commissariat de Gaillac.

Recensement militaire

Attention ! Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à partir du jour de leurs 16 ans.

Cette formalité est indispensable pour s'inscrire au permis de conduire et aux examens.

Inscriptions électorales

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues à la mairie jusqu'au 31 décembre 2015 dernier délai.

Conditions pour être inscrit : avoir son domicile dans la commune, ou payer la taxe foncière depuis 5 ans, ou y avoir sa résidence depuis 6 mois. Pour les ressortissants de la Communauté Européenne, les règles sont les mêmes. Possibilité de s'inscrire sur 2 listes (pour les élections municipales et pour le parlement européen). **Pour les jeunes de 18 ans**, un courrier vous est adressé par la mairie stipulant que vous devez vous présenter au secrétariat avec la carte d'identité et un justificatif de domicile afin de valider votre inscription.

Page facebook

En complément du site internet, la municipalité s'est dotée d'une page Facebook pour signaler à tous les habitants les informations et les manifestations importantes de la commune organisées par la mairie ou signalées par les associations.

La page se nomme : « **Village de Cahuzac sur Vère** ».

Stationnement rue du Barry

La municipalité rappelle que, dans la rue du Barry, rue étroite et commerçante, le stationnement est limité à 5 minutes. Les voitures ne doivent donc pas y être garées en permanence. Pour cela, le Mercadial tout proche est le parking adapté.



Stop à la divagation de chiens et de chats

Nous rappelons aux propriétaires des chiens et des chats de la commune qu'il est strictement interdit par le Code rural (art L 211-22 et 23) de laisser divaguer ses animaux, c'est à dire de les laisser errer seuls sur la voie publique. En promenade, les chiens doivent être tenus en laisse. Au domicile, vous devez les tenir enfermés ou avoir un enclos dont les clôtures sont suffisamment hautes pour éviter qu'ils ne s'échappent.

Les chiens et les chats errants peuvent être emmenés à la fourrière du Garric, selon les dispositions de la convention signée avec la SPA depuis octobre 2007. La mairie dispose d'un lecteur de puce permettant d'identifier l'animal avant sa mise en fourrière. Une participation financière sera alors demandée au propriétaire lors de sa récupération.

Collecte sélective et sacs jaunes

Les sacs sont à retirer au secrétariat de mairie. Ils sont recyclables et doivent être utilisés seulement pour les bacs jaunes après tri sélectif du contenu. Ils vous seront remis **gratuitement** : 2 rouleaux par an et par foyer. Pour tout renseignement, contactez la Communauté de Communes au 05.63.814.815.

Rappel inscription Ecole

Les enfants de 3 ans, ou plus, en 2016 devront se faire inscrire à l'école et à la Communauté de Communes pour la rentrée de septembre.



Le Mot du maire

Michel Bonnet
Maire de Cahuzac-sur-Vère



sommaire n° 16



Infos mairie 02

Mot du maire 03

Infos communales 04-07

Actions communales 08-11

Infos CCVG-PS 12-13

Culture et animations 14-15

Retour en images 16

Une année se termine, et avec elle l'espoir que nous ne connaissions plus dans les années futures, les terribles attentats qui ont semé la peur dans notre pays.

Vous venez de choisir vos Conseillers et Conseillères Régionaux, qui vous représenteront dans la prise des grandes décisions qui concernaient auparavant notre seule région Midi Pyrénées.

Plus près de nous, et là la population n'a pas été consultée, le préfet vient de nous imposer le rapprochement avec d'autres intercommunalités.

Nous y étions très farouchement opposés, d'autant plus que, près de chez nous, subsiste une exception qui a pu se maintenir en dépit de toute objectivité.

Nous vous assurons que nous allons, malgré tout, prendre notre place et toute notre place dans ce nouveau contexte pour faire entendre nos besoins et nos désirs.

Médias et presse diffusent une réalité : l'année 2016 sera difficile pour les communes qui vont voir la dotation d'Etat considérablement amoindrie.

Votre Conseil Municipal s'est préparé à ce nouveau régime.

Lors de la cérémonie des vœux du 8 janvier à la Salle des Fêtes, nous vous présenterons à toutes et tous les réalisations de l'année passée et les projets pour 2016.

Chères et chers administrés.

Bonne Année à vous et à vos familles.



Contact Mairie

05 63 33 90 18



courriel

mairie.cahuzacsurvere@wanadoo.fr

La mairie est ouverte
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Du 1^{er} juillet au 31 août,
fermeture le jeudi après-midi



Compte rendu

des réunions du Conseil Municipal

SÉANCE DU 2 JUIN 2015

Présents : BONNET Michel - BERTRAND Karine
BOUTIN Olivier - CALVIERE Corinne - ESQUEVIN
Catherine - GIORGIUTTI Ernest - MARCOUL Benoît
PHILIPPE Nathalie - ROZIERES Jean-Pierre

Représentés : HUC Jean-Paul a donné procuration à
Ernest GIORGIUTTI - CALICIS Delphine a donné
procuration à Nathalie PHILIPPE BEGIN - Céline a
donné procuration à Michel BONNET CARRENO
Adeline a donné procuration à Catherine ESQUEVIN

Absents : SAGE Jean-Fabien - GASSIN Jacqueline

Secrétaire : Benoît MARCOUL

- reversement de la réserve parlementaire : 1 500€ à l'association
« Au fil du temps » et 1 500€ à « Opéra soleil »,
- délibération pour reprise des sépultures sans titre de concession :
délai pour procéder aux formalités jusqu'au 30.11.2015.
Proposition de concession d'une durée de 30 ans au prix de 120€ le m²,
- décision de reprise des installations et infrastructures
du lotissement le Clos du Vallon,
- vente du tracteur-tondeuse au prix de 480€ à M. Jérémie GREFFIER,
- validation des marchés : voirie communale Entreprise ETPLV pour
75 011.76€ TTC, Rue du Barry Entreprise TFTP pour 48 186€ TTC,
Route de Vieux et accès stade à l'entreprise VOINOT au prix de
139 719€ TTC,
- décision de vendre les concessions au prix de 120€ le m²
pour 30 ans uniquement.

SÉANCE DU 7 JUILLET 2015

Présents : MM. Michel BONNET - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Pierre ROZIERES - Jean-Fabien SAGE
Mmes Karine BERTRAND - Jacqueline GASSIN -
Delphine CALICIS - Nathalie PHILIPPE - Corinne
CALVIERE.

Représentés : Olivier BOUTIN a donné procuration à
Michel BONNET - Catherine ESQUEVIN a donné
procuration à Corinne CALVIERE

Absents : Benoît MARCOUL - Jean-Paul HUC

Adeline CARRENO - Céline BEGIN

Secrétaire : Mme Corinne CALVIERE

- décision de vente du patus à M. PUECH et à M. et Mme MOGER suite
au vote des électeurs de la section de commune « La Bélautié » au
prix de 12€ le m²,
- signature d'un bail petite parcelle avec M^{me} GLEVAREC pour la
parcelle ZD 64 d'une superficie de 3 180 m² au prix de 10€ par an,
- proposition de NEXTIRAONE pour une location de standard,
en remplacement de l'actuel obsolète (piraté en avril 2015 par des
appels frauduleux de l'étranger) pour un montant de 215.61€ TTC
+ options par trimestre,
- signature du contrat de nettoyage de la salle des fêtes pour une
intervention par quinzaine pour un montant de 272.04€ TTC mensuel
pour 4 h d'intervention.

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2015

Présents : MM. Michel BONNET - Benoît MARCOUL
Olivier BOUTIN - Ernest GIORGIUTTI - Jean-Paul HUC
Jean-Pierre ROZIERES - Jean-Fabien SAGE - Mmes
Karine BERTRAND - Nathalie PHILIPPE - Céline
BEGIN - Adeline CARRENO - Catherine ESQUEVIN -
Corinne CALVIERE - Jacqueline GASSIN - Delphine
CALICIS.

Secrétaire : Nathalie PHILIPPE

- délibération pour transfert de la compétence optionnelle « infra
structures de recharge pour véhicules électriques au SDET (IRVE),
- proposition de NEXTIRAONE pour une location de standard, en rem
placement de l'actuel obsolète (piraté en avril 2015 par des appels
frauduleux de l'étranger) pour un montant de 215.61€ TTC + options
par trimestre,
- signature de la convention pour création d'une agence postale
communale à compter de janvier 2016. La poste versera à la
commune une indemnité mensuelle de 1 127€.
La commune recrutera une personne pour 12 h 50 hebdomadaire
soit 55 h par mois,



- création d'un poste à temps incomplet (2 h 50 par semaine) pour assurer la gestion informatique et les relations avec la Bibliothèque Départementale à compter du 1^{er} janvier 2016,
- délibération pour confier la gestion de la Résidence les Hauts de Cahuzac à Tarn Habitat
- demande de glissière sécurité et aménagement du carrefour RD 1/RD 922,
- délibération pour régularisation des actes notariés en attente : création d'un bail à construction entre l'EHPAD de Salvagnac et la commune sur le terrain contiguë à la Résidence les Hauts de Cahuzac, échange de parcelles entre les conjoints PUECH de Senouillac propriétaires des parcelles G 637 et la commune propriétaire d'anciens chemins ruraux en cours de numérotation à Badens et à la Bélautié, vente du patis G 134 à M. PUECH, vente du patis G 613 à M. et M^{me} MOGER,
- échange de terrain entre M. MALET et la mairie pour régulariser une anomalie concernant l'assiette de la voie communale 23 (de Vieux à Pech Aymond),
- classement de la Rue Clos du Vallon dans la voirie communale pour une longueur de 120 ml.

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2015

Présents : MM. Michel BONNET - Benoît MARCOUL
Ernest GIORGIUTTI - Jean-Paul HUC - Jean-Pierre ROZIERES - Jean-Fabien SAGE - Mmes Karine BERTRAND - Nathalie PHILIPPE - Céline BEGIN - Catherine ESQUEVIN - Corinne CALVIÈRE - Adeline CARRENO - Jacqueline GASSIN

Représentés : Olivier BOUTIN a donné procuration à Michel BONNET - Delphine CALICIS a donné procuration à Nathalie PHILIPPE

Secrétaire : Jacqueline GASSIN

- report de la date limite de reprise des sépultures sans concession au 30 juin 2016,
- signature d'un avenant pour dématérialiser les budgets avec la Préfecture,
- décision de dissolution du budget annexe du CCAS. L'actif et le passif sont transférés à la commune.
- avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale,
- signature de la convention d'entretien du réseau d'éclairage public avec l'entreprise ESCAFFIT. Le SDET s'étant retiré de la convention,
- vente du terrain ZC n° 61 à M. et Mme FOLLOPPE au prix de 12€ le m²,
- décision du prix de vente des chemins ruraux : 0.60€ le m²,
- bail à construction de 30 ans avec l'association « Age sans frontière » de Salvagnac au prix de 50€ annuel, pour une nouvelle maison partagée,
- signature du devis d'aide de la Poste pour la dénomination des voies et numérotation des maisons pour un montant de 3 491.08€ TTC.

« Rectificatif : SEANCE DU 3 FÉVRIER 2015

Il est précisé que la subvention de 49000 euros était demandée pour l'ensemble des travaux de l'Eglise de Granejous, mais que seuls les frais couvrant la restauration des chandeliers et du tabernacle (classé aux Monuments Historiques) ont été couverts par la subvention, c'est-à-dire 9240€.

Etat Civil

Ils nous ont quittés

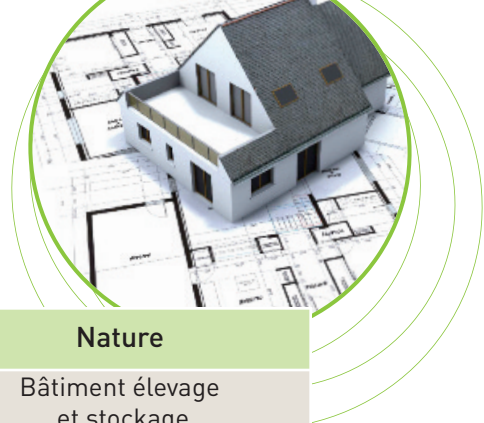
- René LASPALLES - 7 juin
- Jean-Pierre LAPEYRERE - 17 juillet
- Jeanine BONNAFOUS (IBARS) 1 septembre
- Vito TEORA - 29 septembre
- Danielle MARGUERY (FRANCK) 5 octobre
- René IRISSOU - 16 novembre

Félicitations

- Zohre BAKOUH et Nordine EL BAKKAL 23 mai
- Bénédicte VANDEWALLE et Matthieu CLERGUE 22 août
- Marine BLOUIN et Philippe DELMAS 12 septembre
- Christèle DURAND et Frédéric BRANQUART 26 septembre

Bienvenue

- Charles JEAN 18 mai
- Daario DEVILLERS-GUILLEMIN 10 août
- Akram EL BOUAZATI 9 octobre



Permis de construire

accordés au 16/11/2015

Nom et Prénom	Lieu	Nature
GAEC CLOUSCARD	Taillade	Bâtiment élevage et stockage
BES Patrice	Les Tuileries	Abri jardin et abri bois
EARL PEYRES ROSES	Cinq Peyres	Extension hangar

Déclarations préalables

accordés au 16/11/2015

Nom et Prénom	Lieu	Nature
METGE Patrice	Route de la Bélautié	Panneaux photovoltaïques
GIORGIUTTI Ernest	Carcarietge	Agrandissement fenêtre - création fenêtre et déplacement d'un soupirail
OULEY Eric	Chemin de l'escalfadou	Transformation d'une fenêtre en porte fenêtre
LAURENT Brigitte SCI BCTC CROMBET Georges	La Croix de fer	Clôture
COUDERC Guylain	La Tronque	Remplacement menuiseries - création lucarne
BARRATT Hélène	Rue de la Brèche	Générateur photovoltaïque
GRACIEUX Daniel	Lendaro	Panneaux photovoltaïques
SCI SYLVANTO	Les Tuileries	Terrasse couverte
EDYE Thomas	Fontanes	Aménagement dépendance en atelier - 4 fenêtres de toit
PERARDOT Sébastien	6 rue Clos du Vallon	Abri de jardin
DAYRENS Pierre	Chemin de l'escalfadou	Appentis

URBANISME

La loi ALUR du 24 mars 2014 a modifié un certain nombre de dispositions relatives aux autorisations d'urbanisme obligatoires.

Désormais, tout projet de travaux du type construction, extension de bâtiment, changement de destination, clôture, piscine, abri de jardin, véranda, ravalement de façade, réfection de toiture, abri de jardin, percement d'une ouverture, remplacement de menuiseries, choix d'une nouvelle couleur pour la façade ...) doit faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration de travaux en mairie, selon l'importance des travaux.

Si ces travaux imposent la mise en place de benne, échafaudage, engin, clôture de chantier, etc., sur une partie du domaine public, le dépôt d'une demande de permission de voirie doit être effectué en mairie 15 jours avant la réalisation des travaux.

N'oubliez pas de venir vous informer en mairie des démarches administratives légales à entreprendre avant de commencer vos travaux. Vous trouverez aussi des renseignements précis sur cette page officielle : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



Distribution du courrier

Des adresses plus précises



Se faire livrer du courrier ou un colis au bon endroit, ou encore voir arriver les secours que l'on a appelé à l'aide demande une adresse précise.

Aussi les services comme La Poste, les Pompiers, le SAMU, ainsi que les entreprises de livraisons réclament des adresses sans ambiguïté, enregistrées dans les GPS, ce qui n'est pas partout le cas dans la commune. Pour satisfaire à ce besoin, et assurer la sécurité de tous, mission du Maire, la municipalité s'est engagée dans une procédure d'adressage, qui doit, à terme, voir la mise en place de numéros et de noms de rue ou de route précis sur tout le territoire de la commune.

L'usage des noms de lieux-dits restera possible, mais en complément de l'adresse précise afin d'éviter les doublons ou les imprécisions. A ceux qui habitent un peu à l'écart, ne vous étonnez pas de vous voir attribuer des numéros à quatre chiffres (1253 par exemple) ; ils sont calculés en fonction du kilométrage de la route sur laquelle vous habitez.

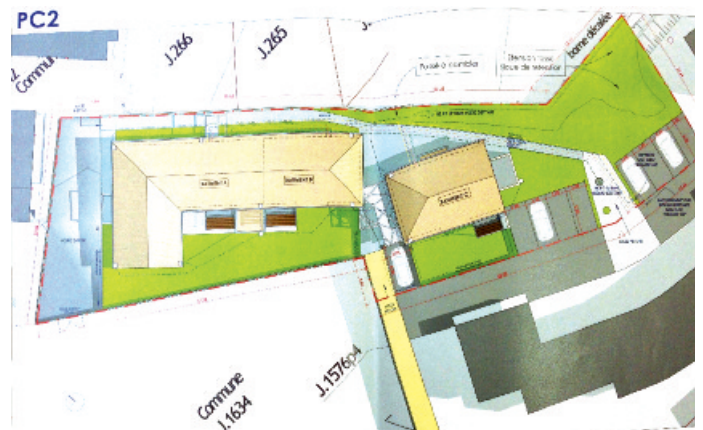
La municipalité a décidé d'utiliser les services de La Poste pour réaliser cet adressage, mais si vous avez des noms de voies à proposer à la commune, n'hésitez pas à les communiquer à la Mairie.

Nouvelle Maison Partagée

Le projet de création d'une nouvelle maison partagée pour personnes âgées avance.

L'association Ages sans Frontière a fait concevoir des plans qu'elle a soumis à la municipalité et se charge de financer et encadrer la construction de 8 nouveaux logements en colocation dans deux bâtiments, sur le terrain à l'arrière de la salle des fêtes.

Cette nouvelle maison sera donc dans le prolongement des Hauts de Cahuzac, et à proximité de l'Oustal, ce qui constituera un bel équipement pour personnes âgées autonomes à Cahuzac. Ce projet se fait sous la forme d'un bail à construction, c'est à dire que la commune restera propriétaire du terrain et deviendra propriétaire des bâtiments au bout de 30 ans.



Portage des repas

Avec l'avancée en âge et parfois la perte d'autonomie, faire ses courses ou cuisiner au quotidien peut devenir plus difficile.

Deux organismes proposent aux Cahuzacois en ayant besoin, un service de portage de repas à domicile, pour faciliter le maintien à la maison ainsi qu'une alimentation équilibrée.



Vous pouvez contacter :

- l'UMT-Service à la personne, 40 av. de la Grésigne, 81170, Cordes sur Ciel, 05 63 56 13 43
- ou l'association GERONVIE DOMICILE, Le Bourg, 81600 CADALEN, 05 63 34 54 36, qui livre tous les jours. N'hésitez pas à les contacter !



Une roseraie pour nos enfants.

Le Conseil Municipal a décidé de planter un rosier à la naissance de chaque petit cahuzacois.

Cette année nous avons eu 12 naissances. Nous prévoyons donc de planter ces 12 rosiers dans le Jardin de la Vère, sur la route du stade de foot.

Actions communales

Conseil Municipal Enfants

Agir en citoyen

Pousser nos enfants à grandir, à s'engager et à devenir un citoyen à part entière n'est pas chose facile.

C'est ce à quoi s'attache, le Conseil Municipal Enfants, récemment élu cette année. Lucille, Lilou, Léo, Quentin et Adam sont des élus très dynamiques, enthousiastes et plein d'idées. Depuis leur élection, ils participent aux commémorations des armistices avec beaucoup de sérieux et d'implication. C'est aussi à leur initiative que la réalisation d'un nouveau calendrier communal pour le Téléthon, montrant l'ancien et le nouveau Cahuzac a été lancée. Ils en ont ensuite assuré la vente, par du porte à porte, puis lors du Marché de Noël et des journées du Téléthon.

Enfin, c'est à eux encore que l'on doit l'idée de nommer notre école communale, avec la participation des élèves, des parents et de la municipalité. Ils ont été les premiers à faire des propositions : Ecole du Petit Prince, Ecole des Petits Ecoliers, Ecole PrimeVère, pour école primaire et sur les bords de la Vère. Belle imagination !

L'engagement de nos jeunes dans notre vie républicaine locale est donc un beau message pour tous.



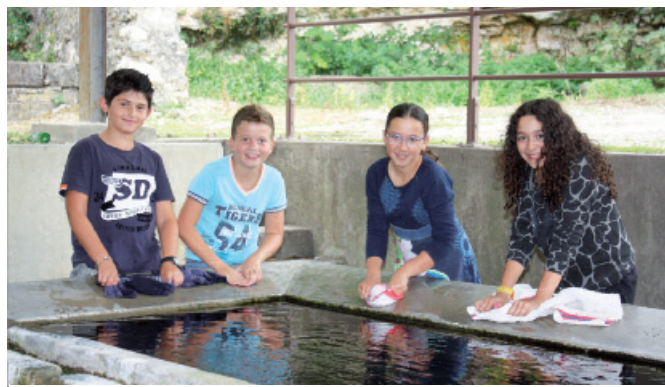
Projet-Citoyen :

Un nom pour mon école

Mercredi 4 novembre 2015, les jeunes élus du Conseil Municipal Enfants ont lancé devant leurs camarades du Cycle 3 le projet « Un nom pour mon école », en collaboration avec la municipalité et les enseignants.

C'est en réfléchissant sur la plaque rassemblant les symboles de la République Française que chaque commune doit installer à l'entrée de ses écoles, que l'idée de donner un nom à celle de Cahuzac a vu le jour. Le Président de la Communauté de Communes, M. Paul Salvador, a donné son accord à cette initiative et le CME s'est mis au travail.

Une boîte à idées a été installée dans le hall de l'école pour recevoir toutes les propositions des enfants et de leurs parents de la rentrée de Toussaint jusqu'au



mercredi 9 décembre, journée de la laïcité et des valeurs de la République. Tous les Cahuzacois ont été invités à participer à cette réflexion et à approvisionner la boîte à idées.

Les élèves ont ensuite dépouillé les résultats et donné leur avis sur les meilleures propositions. Le choix définitif du nom de l'école sera le fait du Conseil Municipal, après discussion avec des représentants du Conseil d'école et des parents d'élèves.

Travaux Voirie



La voirie, qui accusait un certain retard, a concentré toute notre attention en cette année 2015.

Les travaux de réfection, déjà commencés au printemps sur la route de la Bellautié, les chemins vers Puech Court, Blazy, la Maladrerie, Granejoul, et diverses routes autour d'Arzac, ont été complétés par la réfection totale de l'entrée du village sur la route de Vieux, jusqu'au nouveau terrain de foot. La chaussée a été refaite en « enrobé », la sécurité renforcée par un ralentisseur et des trottoirs sont apparus permettant à nos jeunes de rejoindre sans danger le bas du village et le terrain de foot.

Tous ces travaux ont été menés bon train, malgré la période estivale. Seules la rue du Barry et la place du Mercadial ont pris un peu de retard, du fait de problèmes techniques liés à l'implantation de certains poteaux électriques qui ont nécessité la construction

d'un mur de soutènement en pierre par nos agents municipaux et du déplacement de poteaux de téléphone par France Télécom qui s'est fait attendre. Le goudronnage est enfin terminé et le quartier a maintenant pris sa forme définitive.

Cette mise en valeur des rues et places de Cahuzac valorise notre village et renforce son attractivité.

Aussi, une nouvelle tranche de travaux est prévue pour l'an prochain et doit concerner le cœur du village, autour de l'église, certaines rues ou impasses du lotissement, et d'autres chemins dans la commune (Fongaillo, La Réveillé ...) repérés par la commission Voirie.

Compte-tenu de la baisse de dotation de l'Etat, ces travaux seront réalisés par tranche, sans doute sur plusieurs années.

Opération Toits



La tranche de travaux de réfection des toits des bâtiments municipaux lancée cette année est désormais terminée. Les prévisions ont été respectées. Les toits de l'Oustal, de la Médiathèque, de l'espace Gaby Cahuzac, de la maison d'animation et de l'église – opération la plus impressionnante – sont désormais restaurés et prêts à affronter les intempéries pour de nombreuses années.

Cet investissement à long terme représente un bel effort financier pour notre commune – plus de 134 000€ au total – qui néanmoins a pu obtenir des subventions du Conseil Général (35 000€) et de la Préfecture (33 512€ exactement), c'est à dire 50% du prix des travaux.



Mise en conformité des cimetières communaux

Après la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon, réalisée au printemps 2015, a été lancée depuis le 20 octobre 2015, la procédure concernant les sépultures sans titre de concession.

Une centaine de sépultures étaient concernées à la base, touchant les cinq cimetières de la commune.

La municipalité a fait procéder à un affichage officiel de la liste des tombes concernées à l'entrée de chaque cimetière et à la Mairie.

Vu la difficulté à retrouver la trace de certaines familles ou de certains actes de concession, le Conseil Municipal a décidé de repousser jusqu'au 30 juin 2016 le délai pour

mettre en conformité ces tombes et déterminer celles qui ne sont plus en règle. Ces sépultures retomberont alors sous le régime du Terrain Commun, (anciennement appelé « Fosse commune »).

Les terrains, occupés depuis plus de 5 ans, pourront être libérés et affectés à de nouvelles sépultures.

Devant la portée symbolique de ce geste, la participation de tous est demandée pour garder à cette opération le caractère le plus humain possible.

Nous vous rappelons que, si vous connaissez des familles concernées qui n'habitent plus dans les environs, par exemple, vous pouvez venir le signaler à la Mairie, en indiquant, si possible, comment les joindre. La municipalité vous en remercie par avance.

Restauration du patrimoine

La mairie étant en charge de l'entretien du patrimoine communal, y compris religieux, des travaux de restauration ont aussi été entrepris dans ce domaine, en marge des grands chantiers communaux.

Ainsi, les petits vitraux très abîmés de l'église romane de Lintin, ancien prieuré des Templiers de Vaour, ont été refaits par Mme Raynal-Delcol, artiste cotée chez Drouot, avec la participation du diocèse.

À l'entrée du village, sur la route de Vieux, la croix de rogations, à la Salinié, qui penchait dangereusement, a été redressée et restaurée, grâce à l'aide d'un sculpteur bénévole, retrouvant ainsi toute sa beauté simple.

Merci aux Cahuzacois et autres visiteurs qui nous ont adressé des félicitations pour notre intérêt accordé au petit patrimoine rural.

Mais vu son état d'usure, c'est surtout la Croix du Mercadial qui a nécessité les plus gros travaux de réfection de la part de nos agents municipaux. Murs, grilles, marches, fissures, ont été restaurés, repeints, comblés et la croix et le Christ repeints dans leur entier, le choix de la couleur de la chevelure nous ayant donné un peu de mal !



Désormais, avec la remise en état de la rue du Barry et de la Place du Mercadial, le quartier prend un air plus élégant, incitant même nos concitoyens à améliorer leurs façades !



Aménagement de la Chapelle de l'Eglise de Cahuzac

La transformation de la chapelle sur le bas-côté droit de l'église est maintenant terminée. Cette chapelle, à la demande du conseil paroissial, a été rénovée et fermée par une très belle verrière réalisée par l'entreprise Alzone et Ribeiro de Gaillac, pour servir de salle de réunion et de catéchèse pour les enfants. Des travaux, de l'été à l'automne, ont permis d'assainir, de repeindre, d'électrifier et de chauffer correctement le lieu.



mercredi 23 juillet 2015

Marché festif et gourmand



Voilà ce que l'on pouvait lire sur la banderole fièrement lancée au-dessus de la route départementale qui traverse notre village.

Et la soirée fut telle que nous l'avions espérée !



Tout d'abord, une météo très agréable et ensoleillée a poussé les habitants des environs, locaux et touristes, à sortir profiter de ce bon moment. Puis un groupe musical entraînant et bien-nommé « Les Tire-Bouchons », a animé avec gaieté la soirée avec son jazz manouche.

Des commerçants et producteurs locaux ont présenté ce que le

terroir tarnais offre de meilleur, dans toute sa diversité: cela allait du producteur d'ail et d'oignons cahuzacois, aux producteurs de safran tarnais, de miel tarnais, d'huile tarnaise, de lentilles tarnaises, de charcuterie de Lacauene, de glaces artisanales tarnaises, et, bien entendu de plats à déguster faits sur place : pizzas, frites fraîches et, incontournable, l'aligot saucisse et la truffade. Un bar à vins dynamique, tenu par les

viticulteurs cahuzacois, a attiré beaucoup de monde tout au long de la soirée. Des artisans d'art nous avait aussi rejoints : les poteries de Bois Redon à Frausseilles, les fleurs et objets de décorations de « l'Atelier aux fleurs », les bougies artisanales de Lueurs Etoilées, à Senouillac. Seule, notre céramiste locale, Miss Terre, n'a pu se joindre à nous, empêchée au dernier moment. Nous espérons qu'elle pourra se libérer les autres années, car la municipalité, heureuse de ce succès, a l'intention de renouveler l'expérience l'an prochain.

Que tous les producteurs, artisans, viticulteurs intéressés se manifestent rapidement durant l'hiver, pour que nous puissions encore améliorer ce nouveau rendez-vous de l'été.



Mise en place d'une Agence Postale



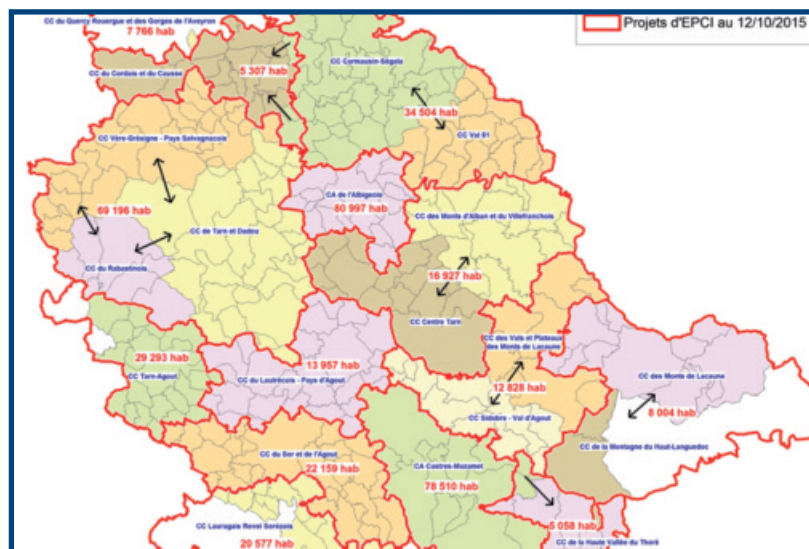
Comme dans de nombreuses communes rurales, l'entreprise « La Poste » a contacté la municipalité pour l'informer que, vu la faible activité de notre bureau de Poste, son maintien était fortement menacé.

Pour conserver l'essentiel du service postal dans la commune, la municipalité a donc accepté la transformation du Bureau de Poste en Agence Postale, rendant les mêmes services, exceptée la partie bancaire. Il restera possible d'envoyer son courrier et ses colis, (70% de l'activité du bureau de Cahuzac), d'acheter des timbres, de lever de l'argent à hauteur de 350€/semaine et par compte, voir plus, sur demande. Une borne WIFI bloquée sur 8 sites officiels sera ouverte aux usagers pendant les heures d'ouverture.

En échange, le fonctionnement de l'Agence reste à la charge de La Poste qui s'engage, pour une durée de deux fois 9 ans, à verser une indemnité permettant l'embauche d'une personne à mi-temps et une subvention à hauteur de 30 000€ pour réaliser les travaux nécessaires à l'installation de l'Agence. La personne choisie par la Mairie sera affectée pour 15 heures à la Poste et pour 2h 30 à la Médiathèque, où elle assurera l'informatisation et le suivi des collections de livres et soutiendra l'action de tous les bénévoles.

La municipalité fait tout son possible pour que les horaires d'ouverture restent les mêmes afin de rendre le meilleur service à la population. La mise en service de cette Agence Postale est prévue, au plus tôt, pour le 1^{er} mars 2016.

La Loi NOTRe ...et NOUS !



La Loi N.O.T.Re votée le 7 août 2015 va complètement transformer le schéma départemental des intercommunalités et nous concerne directement.

En effet, les Communautés de Communes doivent désormais atteindre le chiffre minimal de 15 000 habitants, d'ici au 1^{er} janvier 2016 !

Or, notre Communauté Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois n'atteint que 7872 h (2011) !

Le schéma départemental proposé par M. le Préfet en octobre 2015 au Ministère imposerait la fusion de toutes les intercommunalités de l'Ouest Tarnais (CC de Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois, Tarn et Dadou, CC du Rabastinois) alors que d'autres Communautés comme celle du Cordais et du Causse, peuvent se maintenir à un niveau de 5300 h !

Notre nouvelle communauté de communes atteindrait dès lors plus de 69 000 hab, avec 63 communes sur une superficie de près de 2000 km², ce qui ferait d'elle la 3^{ème} intercommunalité du Tarn après Albi et Castres !

Lors de sa réunion du Jeudi 8 octobre 2015, le Conseil Communautaire de Vère-Grésigne-Pays Salvagnacois s'est opposé à cette fusion qui lui paraît excessive, éloignant encore plus les centres de décision des citoyens, et qui rassemblent des territoires qui ne font pas partie des mêmes bassins de vie

Les élus de la CCVG-PS ont pris position pour un maintien de la situation actuelle. Si ce choix n'est pas possible, ils proposent à la Commission Interdépartementale de l'Intercommunalité et au Préfet, un simple élargissement de la Communauté de Communes aux communes ayant demandé leur adhésion à la CCVG-PS, telles Gaillac, Lisle sur Tarn, Labastide de Lévis, Cestayrols... en conservant les mêmes compétences que celles que nous avons actuellement et à condition que cela ne provoque pas de déséquilibre ni dans le budget, ni dans la représentation démocratique.

Le Conseil Municipal de Cahuzac sur Vère a entériné cette proposition lors de sa réunion du 10 novembre 2015.

A l'heure de l'impression de ce bulletin, ce scénario ne semble pas avoir retenu l'attention de M. le Préfet, alors qu'il permettrait de correspondre aux critères de taille et d'objectifs de la loi NOTRe.

Les citoyens et les élus municipaux et communautaires sont mis devant le fait accompli. Quels seront désormais la place et le rôle des petites communes dans une telle structure ? Comment seront-elles représentées ?

Nous serons fixés sur notre sort au cours du premier semestre 2016.

Nouvelle région, nouvelle académie

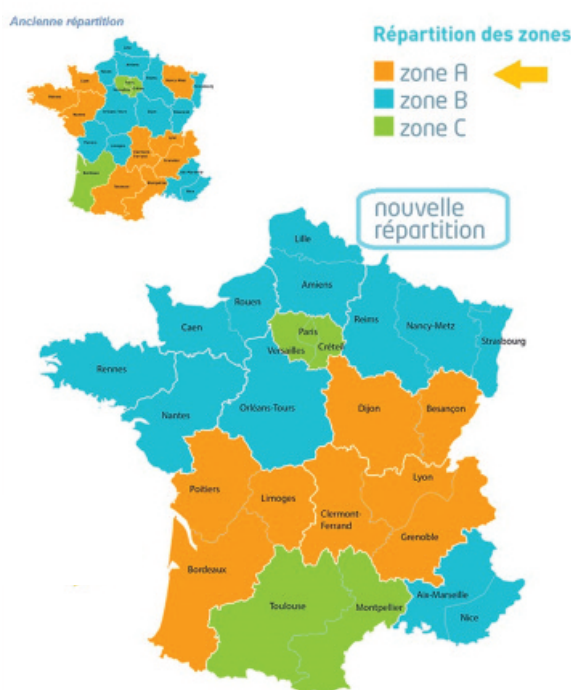
Au 1^{er} janvier 2016, est née officiellement notre nouvelle région, pour l'instant appelée Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon. Nos nouveaux élus régionaux ont jusqu'en octobre 2016 pour lui choisir définitivement un nom et une capitale, Toulouse étant la grande favorite. Nous faisons désormais partie d'un ensemble rassemblant 13 départements, ce qui en fait la 2^{ème} région la plus vaste de métropole, peuplée de 5,7 Millions d'habitants.

Ce changement de région a provoqué un changement dans la délimitation des académies et des zones de vacances scolaires.

Désormais nous faisons partie de la zone C (en vert) et les dates des vacances sont maintenant les mêmes que celles de Paris, Créteil, Versailles aux vacances de février (du 20 février au 7 mars 2016 au matin) et du printemps (du 16 avril au 2 mai 2016 au matin).



CALENDRIER SCOLAIRE 2015 2016 2017 2018



4^{ème} Région Touristique française
2^{ème} Région pour l'Emploi Agricole
1^{ère} Région Européenne pour l'Emploi Aéronautique
8 sites classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO
1^{ère} Région française pour la Recherche Scientifique

Halte-Garderie du Ballon Voyageur

Au début de l'année 2015, la CCVG-PS a ouvert une Halte Garderie pour les enfants de 3 mois à 5 ans, avec la coopération de l'association « Le Ballon Voyageur ».

L'accueil est assuré :

- le mardi à l'Accueil Petite Enfance de Castelnau de Montmiral (Mairie annexe)
- les lundi, jeudi, vendredi à l'Accueil Petite Enfance de Cahuzac/Vère (route de Gaillac) dans des locaux tout neufs.

Des places sont encore disponibles pour les familles intéressées.

Pour vous inscrire ou demander un renseignement, appelez le 05 63 33 10 47 ou le 05 63 40 51 46.



Forum des associations



Le samedi 5 septembre 2015, au matin s'est tenu, à la salle des fêtes de Cahuzac sur Vère, le premier Forum des associations de la commune. 18 associations ont répondu présent et sont venues tenir un stand pour présenter leurs activités dans les domaines les plus divers.

Vu leur dynamisme, le nombre de leurs adhérents augmente régulièrement. Les VTTistes de la « Grande Vadrouille » organisent 4 manifestations dans l'année avec leur centaine d'adhérents. L'association « Cahuzac-Tormac » finance grâce à ses actions un réseau pour les diabétiques roumains et un centre aéré pour les enfants. Les sportives de « Body Form » sont venues présenter leurs différents cours de gymnastique sous la direction de Nathalie, professeur de sport agréé. Les Pompiers étaient présents pour inciter nos jeunes à rejoindre les rangs des volontaires, indispensables à la sécurité de notre commune. L'« UNRPA », club du 3^{ème} âge, avec près de 80 adhérents, organise tout au long de l'année des animations (goûters, loto, voyage...). Le club de foot, association en plein essor, réunit près de 160 licenciés de tous âges venus des environs de Cahuzac et de Castelnau de Montmiral. Les marcheurs de « Los Caminaires Causagols » sont une quarantaine et organisent les 2^{èmes} dimanches de chaque mois une marche dans les environs, quelque soit le temps. Le « CAC » (Comité d'Action Cahuzacoise) était là aussi : on doit à ses bénévoles très impliqués, les différentes fêtes de notre commune : la soirée cabaret en février, fête du



printemps en mai, fête des vendanges en octobre et surtout la fête de Cahuzac au mois de juillet. Cahuzac dispose aussi d'une chorale, « Chante Vère », dirigée par le chef de chœur Pascal Lorenzon, qui réunit tous les jeudis soirs à la salle des fêtes une quarantaine de choristes venus travailler avec application un répertoire varié. Vous pouvez vous tenir au courant de leurs manifestations sur leur site ou leur page Facebook.

D'autres associations encore étaient là : le « S.A.D » (Service d'Aide à Domicile) qui permet aux familles du secteur de bénéficier d'une aide matérielle dans le service à la personne (accompagnement, ménage, jardinage) ; « Lire à Cahuzac » qui s'occupe avec beaucoup de dévouement d'animer la Médiathèque ; la jeune association de danse, « 1001 danses », en plein essor, propose des cours de plus en plus variés à des publics de tous âges ; « Cahuzac au Fil du temps » est animé par un groupe de bénévoles très vigilants à qui nous devons tout particulièrement le lancement de la restauration de la belle église de Granejols. Le « Foyer laïque », association très ancienne et active de Cahuzac était là, ainsi que le « Ballon Voyageur », association qui s'occupe de l'accueil des tout-petits au R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles) et à la Halte Garderie. Enfin trois toutes nouvelles associations avaient tenu à être présentes : le club théâtre « Graine de théâtre » qui vient d'ouvrir un cours pour enfant ; « la P'tite Friperie », installée non loin de la place, qui propose, à des prix défiant toute concurrence, des habits et objets de seconde main, mais de bonne qualité et en bon état grâce aux bons soins de ses adhérentes, et le Club Echec, association en train de naître, qui rassemble déjà plus de 30 adhérents, enfants et adultes confondus : son dirigeant tient à faire remarquer qu'il est le club d'échec qui a le plus grand pourcentage de femmes en France (plus de 50 % de ses membres) !

Cette liste n'est pas exhaustive, mais nous permet de voir que nous habitons une commune dynamique et surtout créatrice, dans laquelle ses habitants osent s'investir et participer à la vie collective.

Venez donc nombreux l'an prochain, au nouveau Forum des Associations pour y découvrir la richesse des activités proposées et vous y inscrire.

Le saviez-vous ?

Jean-Marie Charles Abadie, né à Saint Gaudens en 1842 est mort à Cahuzac sur Vère le 29 juin 1932, à Bosc Long. C'était un très grand médecin ophtalmologiste français de la fin du XIX^{ème} et du début du XX^{ème}. Interne des Hôpitaux de Paris, formé ensuite à Vienne, puis Berlin, il fut à la tête d'une clinique ophtalmologique réputée à Paris, puis exerça et enseigna à l'Hôtel-Dieu de Paris. Ses multiples publications et son travail de recherche firent progresser les traitements du trachome et du glaucome. Il fut aussi le premier, comme nous l'apprend sa tombe, à introduire en France les injections intraveineuses dans la pratique médicale. Il a laissé son nom au « Signe d'Abadie », en ophtalmologie : c'est la rétractation de la paupière supérieure observée dans la maladie de Basedow.

Notre cimetière cahuzacois héberge donc la dépouille d'un très grand médecin dont l'œuvre fut reconnue par tous ses pairs, de son temps et du nôtre. Il fut promu Chevalier de la Légion d'Honneur pour son œuvre.



AGENDA!

DES ACTIVITES EN 2016

8 JANVIER VOEUX du Maire à la population

9 JANVIER LOTO des POMPIERS

16 JANVIER LOTO du FOOT

23 JANVIER LOTO du jumelage
CAHUZAC- MAAR

30 JANVIER LOTO des ECOLES

6 FEVRIER LOTO
de l'association 1001 DANSES

27 FEVRIER Soirée «CABARET »
organisée par le CAC

5 MARS LOTO de l'association
du jumelage TORMAC-CAHUZAC

Courant MARS CARNAVAL des ECOLES

17 AVRIL VIDE-DRESSING du FOOT

6 MAI CONFERENCE AU FIL DU TEMPS

28 MAI FETE DU PRINTEMPS CAC

10 et 11 JUIN SPECTACLE
« GRAINE DE THEATRE »

2 JUILLET GALA des « 1001 DANSES »

8-9-10 JUILLET FETES de CAHUZAC
par le Comité d'Action Cahuzacois

28 JUILLET MARCHE FESTIF et GOURMAND

2 AOUT CONCERT lyrique « OPERA SOLEIL »

10 SEPTEMBRE FORUM DES ASSOCIATIONS

24 SEPTEMBRE FETE DES VENDANGES CAC

//// Médiathèque de Cahuzac

Notre commune a la chance de pouvoir disposer d'une Médiathèque ouverte le mercredi et le samedi de 9h30 à 12h et le mardi de 14h30 à 17 heures.

Cette Médiathèque, nous la devons à la persévérance et au travail des bénévoles de l'association « Lire à Cahuzac ». Elle dispose d'un fond propre de livres pour tous les âges et d'un fond prêté à intervalles réguliers par la Bibliothèque Départementale de Prêt, composé de livres et de CR-Rom. Elle travaille aussi en collaboration avec les écoles de Cahuzac.

La municipalité a décidé d'accorder un soutien plus appuyé au travail des bénévoles par l'achat de deux ordinateurs, connectés à Internet, dont un sera mis à la disposition du public pour les recherches ou la lecture des courriels. L'embauche d'une personne affectée à l'Agence Postale et, pour 2 à 3 heures, à la Médiathèque va aussi permettre d'améliorer les services offerts et d'informatiser le fond et la gestion des ouvrages.

C'est une grande chance pour une commune de notre taille d'avoir un tel équipement culturel. N'oubliez pas d'en profiter et d'en faire profiter votre entourage ! **Tél : 05 63 33 91 72**

L'Oustal

Les locataires de l'Oustal, maison partagée pour personnes âgées installée dans l'ancienne poste, s'installent dans le paysage associatif de Cahuzac sur Vère. Ils viennent ainsi d'apporter leur concours au Foyer Laique en réalisant des gâteaux pour le Marché de Noël du 29 novembre, et ont animé une bourse aux Livres durant les journées du Téléthon.

Associations, si vous avez besoin d'aide, pensez à eux, ils sont prêts à donner de leur temps pour vous aider.

Service d'Aide à Domicile

//// Vère Grésigne

Aide à la vie quotidienne, au maintien à domicile, garde d'enfants, petit jardinage et petit bricolage.

Association de proximité au service de Tous présente sur le secteur depuis 1967 : familles, personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées et/ou malades, personnes dépendantes ou non-dépendantes.

Structure agréée par l'Etat, autorisée par le conseil Général du Tarn (APA), conventionnée par la CAF, la CPAM, et les Caisses de retraites.

Service A Domicile Vère Grésigne
Place d'Hautpoul - Cahuzac sur Vère

Tel : 05 63 33 95 44 - comite-adar@wanadoo.fr

Retour en images



Soirée Contes en balade, octobre 2015



Semaine du Cyclotourisme au camping des Bastides



Forum des Associations, septembre 2015



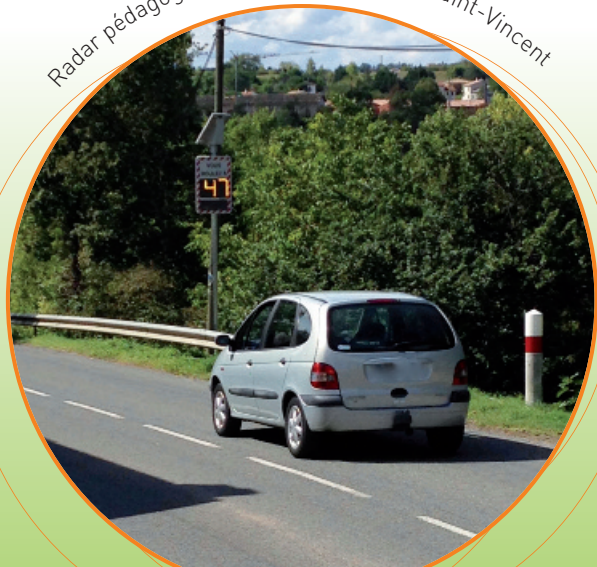
Jumelage franco-allemand Maar-Cahuzac-sur-Vère



Départ du Dr Franchet à la retraite, novembre 2015



Radar pédagogique en service, côte de Saint-Vincent



Vide grenier, juillet 2015

